

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Convocation : le 20 Avril 2018

Présents : Mesdames LE MOULT, VASSEL, PLAGNAT, CORBIN
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON,
MARGIRIER et HURLIN

Excusée : Madame BERGERON

Solange Bergeron a donné procuration à Gilbert Dejourn

La séance est ouverte à 19 heures.



web

Le procès-verbal du 30 Mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Cécile VASSEL

Gilbert DEJOURS et les membres du conseil municipal tiennent à remercier Madame la Députée Michèle VICTORY et son attaché parlementaire pour leurs présences au conseil municipal de Champis permettant ainsi de larges échanges et le dialogue avec tous les élus (devenir des communes rurales, réforme des institutions, intercommunalité et projets en cours).

Préalablement, une visite de la Bâtie lui a permis de visualiser les projets en cours (traversée de la Bâtie, création du parking et du jardin en cours d'aménagement et construction du four à bois).

- **Délibération n° 24 / 2018 traversée de la Bâtie de Crussol : contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA) :**

Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant l'aménagement de la traversée de la Bâtie de Crussol à Champis.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût global de cette opération est estimé à 100 000 € HT.

Monsieur le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 7 249.65 € HT soit 8 699.58 € TTC.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

POUR : 13 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération n° 25 / 2018 : secours d'urgence du 5 avril pour la famille RICHARD : régularisation comptable**

Face à la terrible épreuve qui a touché la famille Richard le 3 avril 2018 et au décès par brûlures de HAYAN (3ans) et compte tenu de l'urgence de la situation, Monsieur le Maire a versé le 5 avril à Monsieur et Madame RICHARD la somme de 200 €.

Afin de rembourser Monsieur le Maire qui a fait l'avance de cette somme, il convient de délibérer. Cette dépense sera remboursée par mandatement sur le compte 6558821 (secours d'urgence)

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Valident le secours d'urgence.
- Autorisent la mairie à procéder par virement au remboursement dû à Gilbert Dejours de la somme de 200 €.

POUR : 13 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 26 / 2018 : vente et division Lots A et B terrain des Sources :**

Monsieur le Maire propose qu'une division parcellaire soit lancée sur la parcelle AS 173 rue des Sources afin de permettre la réalisation de la vente du lot n° B d'environ 860 m² au prix de 36 500 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Champis

Approuvent à 13 POUR et 0 CONTRE le prix de vente proposé.

Autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot n° B parcelle AS 173 et tous les documents relatifs à cette opération.

Autorisent Monsieur le Maire à procéder à la division parcellaire en 2 lots de la parcelle AS 173 et d'effectuer les travaux de viabilisation.

POUR : 13 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération n° 27 / 2018 : demande de subvention de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour le projet d'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de la mairie et de l'église :**

La commune de CHAMPIS a délibéré en juin 2017 pour le projet d'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de la Mairie et de l'Eglise.

Ainsi il est rappelé les engagements de la commune en matière de réduction de l'impact énergétique de son patrimoine communal avec notamment les rénovations réalisées en 2016 au niveau de la Mairie – remplacement des fenêtres – et au niveau de la maison du chemin de la Croix – réhabilitation énergétique complète.

Le Maire expose ensuite que le gouvernement soutient les efforts en faveur de l'investissement des collectivités territoriales avec la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Le projet de « Centrales photovoltaïques décentralisées » porté par la commune pourrait s'inscrire dans cette dotation de soutien à l'investissement public local.

Le conseil municipal, considérant :

- le contexte énergétique et l'essor nécessaire de la production des énergies renouvelables ;
- les éléments techniques sur le projet de centrales photovoltaïques tels qu'ils ressortent de l'étude du SDE07 ;
- le plan de financement prévisionnel ;
- l'adéquation du projet communal.

Décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière DSIL;
- D'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.
- D'autoriser le Maire à lancer toutes démarches administratives nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

POUR : 13 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Modification du PLU : fin de l'enquête publique :**

Par délibération en date du 24 mars 2017, le Conseil Municipal de Champis a décidé d'engager une modification de son plan local d'Urbanisme (PLU) pour intégrer les dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi MACRON) permettant les extensions et annexes des habitations existantes en zone A (Agricole) et N (Naturelle).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal a tenu 2 permanences en mairie de Champis (le 27 mars et le 27 avril). A la fin de l'enquête, suivant les délais réglementaires (1 mois d'enquête publique), le commissaire enquêteur remettra son rapport au Maire ainsi qu'au Président de la Communauté de communes Rhône Crussol.

- **Pont de Monepiat : travaux :**

Comme annoncé les délais d'exécution des travaux ont été respectés.

La réouverture en alternat (sur une seule voie) du Pont de Monepiat est effective depuis le vendredi 27 avril 18 heures.

Prudence recommandée pour cette fin de chantier



- **Délibération N° 28 / 2018 : échange parcelles la Peyratière : régularisation :**

Monsieur le Maire expose, le projet : il convient de régulariser un échange de parcelles effectué en 2000 quartier de la Peyratière sans rédaction d'un acte notarié.

Au terme de l'acte, la parcelle AR 236 propriété des consorts ROMAIN deviendra propriété de la commune de CHAMPIS et la parcelle AR 241 propriété de la commune de CHAMPIS deviendra propriété des consorts ROMAIN. Cette opération avait permis la modification du tracé de la voie communale VC 38 chemin de la Peyratière

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de procéder à la rédaction des documents administratifs d'échanges de parcelles,
- donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Travaux en cours :**

- ❖ **Four à bois :** chantier participatif conduit par Guénolé Vallon, Adjoint en charge des bâtiments. Travaux bien avancés, réalisés chaque vendredi par une équipe d'une petite dizaine de bénévoles. Un grand remerciement à tous pour cette participation citoyenne.

Objectif : fin des travaux prévus pour fin mai / début juin.



- ❖ **Parking la Bâtie de Crussol :** il pourrait être baptisé le parking de la pierre plantée. D'ores et déjà il est utilisable. Avec ses 7 places au cœur du hameau, il va permettre de requalifier la place de la Fontaine qui sera réaménagée en espace piéton, interdite au stationnement.



- ❖ **Projet installation panneaux photovoltaïques** : toiture de la mairie et de l'église : L'avis d'appel public à la concurrence a été publié pour la réalisation de 2 centrales de 9 KW raccordées au réseau. Date limitée de réception des offres fixée au 11 mai 2018.

- **Travaux de voirie : programme 2018 :**

Alain Ladreyt, Adjoint en charge de la voirie, soumet à l'équipe municipale les projets et devis « voirie » 2018 qui pourraient être réalisés par la CCRC dans le cadre de l'enveloppe financière annuelle :

- Chemin de la Grange du Seigneur (Voie communale N°46)
- Chemin de Chapoulier (Voie communale N°42)
- Chemin des Hauts du Moulin (Voie communale N°34)
- Chemin de Morges (Voie communale N°5)
- Chemin de la Pinède (Voie communale N°56)

- **Cérémonies commémoratives du 8 mai :**

Elles se dérouleront en présence des Anciens Combattants pour commémorer le 8 mai 1945.

- Juventin 9h
- Champis 10h00 *Manifestation suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité*
- Alboussière 11h00

Bien évidemment ces cérémonies sont ouvertes à toutes et tous. Elles marquent le 73 ème anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale en Europe qui avaient commencé en 1940.

- **ADN (Ardèche Drôme Numérique) : déploiement de la fibre :**

Equiper l'Ardèche et la Drôme en très haut débit en emmenant la fibre dans chaque foyer ou entreprise : le défi est gigantesque, c'est l'objectif et la mission du syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique).

D'intenses discussions ont déjà été menées pour sécuriser les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Intercommunalités, passer les marchés publics et aider les entreprises à recruter.

2018 sera marquée par de nouvelles étapes clés. Les études sont engagés sur de nombreuses communes c'est le cas de Champis et les travaux passeront ensuite à la vitesse supérieure. Nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention de Madame la Députée sur l'importance de ce projet et l'urgence du déploiement de la fibre pour les communes rurales



- **Fête de la randonnée à Toulaud le 27 mai et Journée découverte de la voie bleue à Chateaubourg le 3 Juin :**



- **Affaire VACHER : 1880 / 1897 :**

La France est terrorisée « le tueur de bergères » aurait commis une centaine de crimes abominables dans tout le sud du pays. Il en reconnaîtra 12. C'est à Champis – au bois des Pelleries-lors d'une tentative de viol qu'il sera arrêté. Une compagnie de théâtre professionnelle propose son spectacle créé en 2015. Elle pourrait se produire à Champis courant Juillet. Fabien Redon, propriétaire du restaurant LOU VIROULET propose que ce spectacle se déroule dans sa nouvelle salle de restaurant car c'est dans ce lieu que l'assassin des bergères a passé sa première nuit attaché à l'une des poutres de la remise.

- **Ecobuage :**

Il est rappelé le principe général d'interdiction du brûlage des déchets verts depuis 2012 suivant arrêté préfectoral (n°2013-073-002).

Concernant les pratiques de brûlage qui restent autorisées de plein droit (professionnels agricoles et forestiers, particuliers soumis aux obligations légales de débroussaillage) des mesures doivent être mises en œuvre pendant toute la durée d'emploi du feu et jusqu'à extinction complète des foyers

- être muni d'une déclaration d'emploi du feu visée par le maire de la commune concernée
- réaliser la mise à feu par temps calme (source météo)
- privilégier la mise à feu le matin et terminer l'incinération au plus tard une heure avant l'heure légale du coucher du soleil

- être doté d'un moyen de téléphonie mobile ou en l'absence de réseau téléphonique de tout autre moyen permettant d'alerter immédiatement les services de secours en cas de sinistre
 - disposer à proximité d'une réserve d'eau adaptée et d'un moyen permettant la mise en œuvre de l'eau d'extinction
 - procéder à l'extinction complète des feux avant de quitter les lieux
 - procéder à une surveillance des lieux après extinction
 - appliquer, selon l'appréciation du déclarant et **sous sa responsabilité**, tout ou partie des bonnes pratiques en fonction des caractéristiques particulières de l'opération concernée.
- **Points propres :**

Merci de bien vouloir respecter les consignes pour le tri sélectif sur les différents points propres de la commune. Dans les prochaines semaines, la communauté de communes Rhône Crussol devrait installer de nouveaux bacs à Garnier et à la Bâtie.



- **SIGEC (Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Vernoux):**

Suite au transfert à la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) de la compétence relative aux établissements sportifs (gymnase et piscine de Vernoux) les frais d'entretien de ces équipements ne sont plus financés par les communes du SIGEC. En revanche Monsieur le Maire de Champis informe les membres du conseil municipal que la participation de la commune au SIGEC de 60 € par élèves de la commune pour les activités périscolaires et scolaires est maintenue. Champis a 12 élèves au collège de Vernoux. La participation financière sera donc de 720 € pour l'année scolaire 2018/2019. Elle fera l'objet d'un versement à l'agent comptable du Collège.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 25 mai 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 22 h 45

Le Secrétaire de Séance
Madame Cécile VASSEL

Les Membres du Conseil Municipal